



HAL
open science

Défendre les intérêts des femmes dans les années 1830

Anne Verjus

► **To cite this version:**

Anne Verjus. Défendre les intérêts des femmes dans les années 1830 : Conjugalisme et sexualisme dans le Conseiller des Femmes et dans l'Echo de la Fabrique. *L'Echo de la Fabrique : naissance de la presse ouvrière à Lyon*, Sep 2007, Lyon, France. pp.247-275. halshs-00278878

HAL Id: halshs-00278878

<https://shs.hal.science/halshs-00278878>

Submitted on 14 May 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Défendre les intérêts des femmes dans les années 1830 : conjugalisme et sexualisme dans le *Conseiller des Femmes* et dans *l'Echo de la Fabrique* »¹

Anne Verjus (CNRS, Triangle, Université de Lyon)

La famille et l'économie domestique sont au fondement de l'équilibre politique et social de la période 1789-1848. On sait en effet qu'à cette époque, une femme née de parents désargentés ne peut que difficilement survivre par ses propres moyens² ; que ni l'élevage, la surveillance et l'éducation des enfants ne sont pris en charge par des institutions de substitution telles que les salles d'asile, les écoles et les garderies qui seront mises en place par les Républiques du X^e siècle ; et que tout ce qui concerne la reproduction de la force de travail des ouvriers est principalement confié aux épouses ou aux mères des membres de la famille³. C'est ce qui rend le travail domestique fourni par

¹ Merci à Jennifer Heuer pour sa lecture attentive et la pertinence de ses remarques.

² Voir Struminger L., *Women and the making of the working class : Lyon, 1830-1870*, Eden Press Women's Publications, Montréal, 1979 ; ainsi que son article "Les canutes de Lyon (1835-1848)", in *Le Mouvement social*, n° 105, *Travaux de femmes dans la France du XIX^e siècle*, oct.-déc. 1978, pp. 59-86.

³ C'est là une caractéristique de la classe ouvrière qui perdure bien au-delà de l'époque dite industrielle ; voir Schwartz O., *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, 1990). Elle ne lui est bien sûr pas spécifique, puisqu'elle va devenir le modèle familial des classes moyennes jusqu'au milieu des années 1970, comme l'ont montré les travaux des sociologues

les femmes aussi vital que l'apport du revenu produit principalement par le chef de famille.

Dans ce contexte, il est difficile de penser la défense des intérêts des femmes en tant que telles, c'est-à-dire comme une classe de sexe, tant cela entre en contradiction avec le principe et la pratique de la survie par l'économie domestique. Cette défense des intérêts des femmes n'est pas impossible ; mais elle est difficile, y compris pour les féministes. Ce n'est pas seulement une question d'idéologie, mais de configuration économique et sociale.

Deux journaux lyonnais des années 1830 nous permettent d'en vérifier la difficulté. L'un, *Le Conseiller des Femmes*, est alors le seul journal féministe de Lyon⁴ ; l'autre, *L'Echo de la Fabrique*, est le journal des canuts⁵ ; tous deux ont été choisis parce qu'ils partagent une même inquiétude pour le sort de la femme en général, et des femmes pauvres en particulier. C'est par la confrontation de leurs différents points de vue sur

féministes ; voir, pour cette période, Michel A., *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*, Paris, Ed. du CNRS, 1974, 190 p.

⁴ L'autre journal lyonnais spécifiquement dédié aux femmes est *Le papillon*. Il n'offre pas, cependant, la même visée émancipatrice à ses lectrices. Merci à J. Popkin de m'en avoir signalé l'intérêt.

⁵ Cf. le site de *L'Echo de la Fabrique*, intégralement publié en ligne sur <http://echo-fabrique.ens-lyon.fr/document.php?id=1090>. Sur *l'Echo*, on se référera utilement aux travaux de Sheridan George J., *The social and economic foundations of association among the silk weavers of Lyons, 1852-1870*, New York, Arno Press, 1981, 2 vol. ; et de Popkins J. D., *Press, revolution, and social identities in France, 1830-1835*, University Park, Pennsylvania State University press, 2002.

les femmes que les deux journaux illustrent le mieux la difficulté à concevoir un féminisme sur la base de la classe de sexe dans le contexte économique et social des années 1830.



Musée Gadagne. Intérieur d'atelier Canut, XIXème.

I. Les deux féminismes du *Conseiller des Femmes*

Le féminisme emprunte des visages contrastés⁶. L'émancipation de la femme peut consister pour les uns à lui offrir les moyens d'une plus grande liberté vis-à-vis de l'oppression masculine ou du système matrimonial (c'est tout un) ; quand pour les autres, elle consistera surtout à lui offrir la protection nécessaire à l'amélioration de sa condition d'épouse et de mère⁷. Ces deux courants, qui forment alors l'essentiel du féminisme des années 1830⁸, sont présents dans le *Conseiller des Femmes*. Ils sont profondément contradictoires : l'un dénonce l'oppression des femmes par

⁶ Sur deux visages du féminisme, voir Offen K., « Thinking about feminism in European history », Offen K., *European Feminisms, 1700-1950. A political History*, Stanford University Press, Stanford, California, 2000, pp. 19-30. L'émancipation peut également consister, pour les contemporains, à améliorer le sort de la femme tout en maintenant la hiérarchie dans le couple ; c'est alors une autre figure de l'émancipation et donc d'une forme de féminisme qui apparaît dont Ernest Legouvé, en 1848, se fera l'un des plus efficaces porte-parole. Voir, ici encore, Offen K., « Ernest Legouvé and the Doctrine of "Equality in Difference" for Women. A Case Study of Male Feminism in Nineteenth-Century French Thought », in *The Journal of Modern History*, 1986, n° 58, vol. 2, pp. 452-484.

⁷ On ne peut nier que cet aspect entre, à l'époque, dans le mouvement en faveur de l'émancipation des femmes, bien qu'il apparaisse aujourd'hui bien éloigné des définitions orthodoxes du féminisme comme mouvement exclusivement égalitariste. Sur les débats qui traversent la communauté historienne internationale quant à la définition du féminisme, voir Offen K., « Defining Feminism : a comparative historical approach », *Signs : Journal of Women in Culture and Society*, 1988, vol. 14, n°1, pp. 119-157.

⁸ Lequel féminisme n'est guère long à cerner, tant il s'incarne dans une poignée de personnes davantage que dans un ou des mouvements. Voir Riot-Sarcey M., *La démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 1994.

les hommes, toutes classes sociales confondues ; constate l'antagonisme entre les classes de sexes et promeut l'association et la solidarité entre les femmes ; c'est ce qu'on peut appeler une conception sexualiste des rapports sociaux entre les sexes⁹ ; l'autre au contraire lie l'amélioration de la condition féminine à celle de la famille et de la classe sociale ; c'est, par exemple, dans l'intérêt des hommes et des enfants, et plus largement de la condition ouvrière, que les femmes doivent être éduquées puisqu'elles feront ainsi de meilleures mères et de plus utiles épouses¹⁰ ; c'est donc ensemble qu'hommes et femmes s'émanciperont, et non l'un en dépit de l'autre. C'est ce qu'on peut appeler une conception conjugaliste des rapports sociaux de sexe¹¹. Ces deux conceptions imprègnent *Le Conseiller des femmes* dans sa globalité.

⁹ Ce néologisme, auquel nous avons déjà eu recours (voir *Le Cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, 2002) et qui a servi également de principe d'analyse à l'étude des débats parlementaires de 1919 sur le vote des femmes (voir « Entre principes et pragmatisme. Députés et sénateurs dans les premiers débats sur le suffrage des femmes en France (1919-1922) », *Politix*, n° 51, automne 2000) n'en est pas tout à fait un ; le terme apparaît pour la première fois au début du XX^e siècle, sous la plume de Deflou Jeanne, *Le sexualisme ; Critique de la prépondérance et de la mentalité du sexe fort*, Jules Tallandier, Paris, s.d., (1906 selon le catalogue de la Bnf) ; il sera repris, quelques années plus tard, dans Bonnier Pierre, *Sexualisme*, Paris, M. Giard et E. Brière, 1914. Merci à Karen Offen de m'avoir signalé cette occurrence.

¹⁰ ... et inversement.

¹¹ Le terme « conjugalisme » est avéré pour la période dans un seul titre : Cuisin P. *Le Conjugalisme, ou l'Art de se bien marier...* par le Vte de S*** (P. Cuisin), Paris, Mansut, 1823, 288 p. Il n'a évidemment pas le sens qu'on lui donne ici. Une journée d'étude, sous l'égide de Triangle, umr 5206 du CNRS, a été consacrée à la question à l'Ens-Lsh, le 3 juillet 2007 : « Etat, mariage et ordre social à l'ère révolutionnaire : sexualisme ou conjugalisme ?

1.1 Un féminisme sexualiste

Eugénie Niboyet est la directrice du *Conseiller des femmes* qu'elle fonde en arrivant à Lyon en 1833, après avoir longuement milité à Paris au sein du mouvement saint-simonien¹². Déçue par les pratiques paternalistes des chefs saint-simoniens¹³, elle inscrit d'emblée au cœur de son combat féministe la nécessité pour les femmes de faire corps.

L'appel à la solidarité

Dès le premier numéro du *Conseiller des Femmes*, Louise Maignaud alerte son lectorat sur cette nécessité impérieuse : la femme doit savoir

tourner au profit de son sexe les avantages qu'elle a reçus de la nature ; qu'elle médite et comprenne cette grande vérité : la femme ne sera véritablement forte que lorsqu'elle sera, de bonne foi, l'amie de son sexe ; c'est la première vertu de l'homme qu'elle

(1789-1848) », avec Denise Davidson, Suzanne Desan, Jennifer Heuer, Rebecca Rogers et Anne Verjus.

¹² Voir Riot-Sarcey M., *La démocratie à l'épreuve des femmes...*, op. cit.

¹³ Sur le recentrement des féministes saint-simoniennes (telles qu'Eugénie Niboyet) sur la conscience de sexe, voir l'article de Moses C. G., « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women : The Transformation of Feminist Thought in 1830's France », *The Journal of Modern History*, vol. 54, n°2, Sex, Science and Society in Modern France, juin 1982, pp. 240-267.

doit chercher à imiter, si elle ne veut point demeurer éternellement son esclave. L'esprit de corps lui manque ; de cette cause naissent sa dépendance et son asservissement. Le défaut d'harmonie entre les femmes sera toujours fatal à leurs progrès. ¹⁴

Dans le numéro neuf, du 28 décembre 1833, le *Conseiller des femmes* publie la lettre d'une « dame anonyme » qui regrette, elle aussi, que « l'esprit de corps » manque trop souvent aux femmes :

... et si celles qui ont souffert, mais qui croient avoir accompli leur traversée orageuse, arrivées au port, regardaient avec l'égoïsme de la fatigue celles qui commencent la vie, je leur dirais de chercher dans l'amour maternel cet esprit de corps qui manque trop souvent aux femmes.¹⁵

¹⁴ Maignaud Louise, « De l'avenir des femmes », *Le Conseiller des Femmes*, samedi 2 novembre 1833, n°1. Auteur de trois volumineux romans à l'époque où elle collabore au *Conseiller des Femmes*, Madame Louise Maignaud va se révéler l'une de ses rédactrices les plus radicales.

¹⁵ Une dame anonyme, *Le Conseiller des Femmes*, n° 9, samedi 28 décembre 1833.

Il faut noter cependant que l'appel à l'unification des femmes cesse presque aussitôt : il n'en est plus jamais question après cette date. Presqu'au même moment, mais de manière aussi fugace, apparaît la notion de classe de sexe.

Le terme de classe

Le terme de classe apparaît dès le premier numéro, dans cet article déjà cité de Louise Maignaud sur « l'avenir des femmes » :

nous plaiderons aussi sa cause auprès des femmes de la classe privilégiée, afin que voulant bien mettre de côté les distinctions de rang et de fortune, elles aient de l'amour et des soins à donner à cette autre classe intéressante de la société.

On le voit, il n'est pas encore mis au service de la notion de « classe de sexe » puisque l'auteur renvoie aux classes sociales auxquelles appartiennent d'une part les femmes de la « classe privilégiée » et d'autre part les femmes du peuple, « cette autre classe intéressante de la société » ; mais le fait d'appliquer le même terme de « classe » à celles qui, par-delà leurs caractéristiques socio-économiques, se caractérisent par la même « dépendance » et le même « asservissement », renverse les fondements de la catégorisation : c'est en mettant de côté leur condition de fortune et de rang, que les femmes de la bourgeoisie parviendront à se rapprocher des femmes les plus pauvres ; mais le raisonnement va bientôt aller plus loin : c'est ainsi qu'elles vont découvrir qu'au-delà de ce qui fait leur condition sur terre, elles sont d'un

même sexe, soumis à une même condition naturelle et sociale. La chose est admise dès le mois suivant, dans le numéro sept : S. Ulliac Dudrezène¹⁶ ramène l'ensemble des femmes à la catégorie des « ilotes » placées « par la nature et par la société, dans l'une de ces classes qui semblent destinées à un perpétuel esclavage »¹⁷. C'est la première fois dans le journal que le terme de classe s'applique aux femmes en tant que telles. Le ton mordant et l'ironie de l'article, renforcés par la conviction de la supériorité physique et intellectuelle de l'homme, n'échapperont à personne :

L'homme tout fier de la supériorité que lui assurent et sa force physique et ses deux ou trois onces de cervelle de plus, ne s'aperçoit pas qu'il fonde sa toute puissance sur son organisation seulement (...). Ilotes par l'effet de l'organisation que nous donne la nature ; ilotes par l'effet des préjugés et des lois, nous aurions très mauvaise grâce et fort mauvaise chance à nous révolter contre des êtres si supérieurs.¹⁸

¹⁶ Sur S. Ulliac Dudrezène, alias Sophie Ulliac Trémadeure, voir le mémoire de Pannier Isabelle, *Sophie Ulliac Trémadeure, auteur moraliste*, sous la dir. de Mozet N., mémoire de l'Université Paris VII, 1980. On se reportera également à l'ouvrage d'Evelyne Lejeune-Resnick, *Femmes et Associations (1830-1880)*, Paris, Publisud, 1981, qui consacre plusieurs pages à cet écrivain extrêmement prolifique (162 notices sur le catalogue de la Bnf).

¹⁷ Mlle S. Ulliac Dudrezène, « Des femmes en général et de leur véritable émancipation », *Le Conseiller des femmes*, n°6, samedi 7 décembre 1833.

¹⁸ *Ibid.*

Mais cette première apparition du terme de classe appliqué à la catégorie des femmes est également la dernière.

Le vocabulaire de l'argumentation

Lui succède alors le déploiement, infini cette fois, des arguments dénonçant et décrivant l'oppression masculine et l'esclavage des femmes : dès le numéro trois, c'est Louise Maignaud qui entonne la ritournelle de la dénonciation :

Hommes de tous les siècles, vous avez été à l'égard de la femme ce qu'un monarque absolu est pour le peuple soumis à sa loi ; vous avez baillonné son intelligence, afin qu'elle se soumit sans trop de murmures à votre oppression, et vous êtes étonnés de ce qu'un jour elle s'éveille avec la pensée de travailler à son bonheur et au vôtre, en s'occupant du développement de ses facultés intellectuelles.¹⁹

Dans le numéro sept, Sophie Ulliac Dudrezène reprend le flambeau :

Où sont inscrits nos droits ? nulle part, et partout une main de fer a inscrit notre abaissement et nos devoirs ! » Quelques numéros plus loin : « Nous avons vu la jeune fille, voyons la femme ! Elle n'a

¹⁹ Louise Maignaud, *Le Conseiller des Femmes*, n°3, samedi 16 nov. 1833.

fait souvent que changer l'esclavage du toit paternel contre l'esclavage de sa propre maison. Heureuse encore quand elle n'a pas réuni sur sa tête ces deux jougs à la fois ! Mais, admettons-le : elle n'est plus en la puissance de parents qui sans la comprendre, ont torturé, enchaîné sa nature ; elle est sous la domination d'un homme qui, le plus souvent, soit par ignorance, soit par faiblesse, soit par condescendance aux usages établis, refoulera tout le développement moral que, jeune fille, elle avait rêvé dans l'hymen. Elle vivra donc étouffée sous une autre cloche pneumatique, l'âme rivée à la matière. Elle vivra esclave du monde, esclave des préjugés, qu'elle sera souvent obligée de respecter tout en les méprisant.²⁰

Les qualifications du sort réservé aux femmes peuvent devenir triviales sous la plume d'Elizabeth Celnart, lorsque celles de province, toutes classes confondues, sont assimilées à « d'éphémères objets de plaisir ou d'insipides moyens de reproduction. »²¹ Le ton devient plus amène lorsque c'est la directrice qui prend la parole par exemple pour constater avec amertume combien

²⁰ « Souffrances de femmes », *Le Conseiller des Femmes*, n° 22, samedi 29 mars 1834.

L'article, anonyme, est signé de la main d'un homme, ce qui n'arrive pas plus d'une poignée de fois dans le journal dont la directrice s'était donné pour règle de ne faire écrire que des femmes.

²¹ Celnart Elizabeth, « De la centralisation. Ses effets sur les mœurs », in *Le Conseiller des Femmes*, n°27 du samedi 28 avril 1834.

il n'y a entre les hommes et les femmes aucun lien moral. Placés les uns bien haut, les autres bien bas dans le domaine de l'intelligence, ils se regardent curieusement, comme gens qui sont surpris de se trouver à la fois et si près et si loin.²²

Dénonciation de l'oppression masculine, constat réitéré de l'esclavage des femmes, de toutes les femmes : les catégories sexuées sont bien en place au moins dans l'esprit des rédactrices ; mais c'est l'usage qu'elles font, dans le journal, du terme de classe et de l'appel à l'union des femmes qui, manifestement, fait long feu. Il y a à cela deux explications possibles.

Cette chronologie étrange, au moins du point de vue rhétorique, qui va de la conclusion (la nécessité pour les femmes de s'unir en formant une classe au-delà des frontières sociales) à l'énoncé des arguments (les femmes sont les « ilotes » de la société) trouve une première explication dans le décalage entre l'expérience des rédactrices et celle de leur lectorat ; Eugénie Niboyet, Louise Maignaud, Sophie Ulliac Dudrezène militent depuis longtemps lorsqu'elles entreprennent de fonder *Le Conseiller des femmes* ; elles ont acquis une forte conscience de la nécessité de s'unir et c'est pourquoi elles l'affichent d'emblée ; fortes de leurs années

²² Niboyet Eugénie, « De l'influence des femmes », avec en exergue, cet « aphorisme » d'Aimé Martin, l'auteur fameux du livre maintes fois réédité *De l'Education des mères* : « C'est par l'éducation de la conscience que les législateurs soumettent les peuples », *Le Conseiller des Femmes*, n°42, samedi 23 août 1834.

d'apprentissage au sein du mouvement saint simonien, elles appellent leur lectorat à dépasser les frontières sociales entre la bourgeoisie et le prolétariat féminin pour accéder à une première forme de conscience de classe ; ce faisant, il est probable que le courrier qu'elles reçoivent, les échos qu'elles ne peuvent ignorer à mesure que le journal est diffusé, leur font réaliser également combien leur lectorat féminin n'est pas, autant qu'elles, prêt à déployer l'étendard de la lutte des sexes ; il y a certainement, dans une partie de la bourgeoisie lyonnaise qui lit ces pages, une réticence à se laisser comparer aux femmes du peuple avec lesquelles elles estiment n'avoir rien à faire ; la conscience de classe en général, et de sexe en particulier, est le fruit d'un travail des représentations qui ne peut vaincre en une page d'un numéro de journal ; aussi les rédactrices finissent-elles par en venir à l'étape première de toute démonstration, celle des arguments ; et c'est en effet à la description patiente et minutieuse des conditions de vie des femmes, toutes classes sociales confondues qu'elles en viennent exclusivement, en délaissant ce par quoi, dans leur enthousiasme premier, elles avaient débuté : les outils de l'action, la défense des intérêts féminins.

Une autre hypothèse, qui ne contredit pas la première, permet de comprendre cette disparition soudaine des revendications et des notions qui avaient servi d'oriflamme au premier numéro du journal : la volonté, de la part de la directrice, de ne pas apparaître trop vindicative aux yeux d'un lectorat trop fortuné, trop habitué à se considérer comme identitairement membre d'une classe sociale, pour endosser les habits de l'esclave et de la « femelle » ; et sans fonder cette fois d'argument sur l'hypothétique

réaction du milieu lyonnais dont nous ignorons l'ampleur et l'influence, nous pouvons constater qu'au sein du journal, les rédactrices elles-mêmes sont tiraillées par des représentations antagoniques à cette pensée sexualiste, et qui sont autant classistes que conjugalistes, puisque les deux vont à l'amble : autrement dit, si elles se montrent sexualistes dans leur dénonciation de la condition féminine, on s'aperçoit rapidement qu'elles ne poussent pas la critique du mariage et des rapports entre les sexes jusqu'à promouvoir l'autonomie. Le mariage reste le plus souvent l'horizon indépassable : et c'est à son amélioration et finalement, à la promotion d'une conjugalité réussie, que par leur travail critique, elles travaillent. Aussi, l'une des explications à l'abandon assez rapide du thème de la solidarité de classe entre les femmes réside-t-elle dans le projet politique antagonique qu'elles portent parallèlement : tout en dénonçant l'oppression exercée par les hommes sur les femmes, ces journalistes qui sont toutes des femmes de la bourgeoisie²³, maintiennent un projet politique conjugaliste.

²³ Eugénie Niboyet, Sophie Ulliac Trémadeure, Louise Maignaud, Elisabeth Celnart sont instruites ; cela suffit, alors, à les ranger parmi les femmes de la bourgeoisie, fût-elle petite. Il se trouve que la première est fille de médecin, mariée à un homme de loi lyonnais ; la seconde, fille de militaire, a passé une partie de son enfance à la cour du roi Jérôme ; Elisabeth Celnart, en réalité Mme Bayle-Mouillart, fille d'un professeur de lycée, aurait fait des études « très poussées » ; enfin, comme on le verra, c'est comme des femmes de la classe supérieure que les dépeindront les journalistes de *'Echo de la Fabrique*. Sur Sophie Ulliac, voir Gontard Marc, « Morbihan. Littérature de langue française », in *Encyclopédie Bonneton*, Morbihan, Paris, éd. Bonneton, 2000, 320 p. ; sur E. Niboyet, voir Cordillot Michel, « Un inédit de Charles Fourier à Eugénie Niboyet », *Cahiers Charles Fourier*, n°2, déc. 1991, pp.3-8 ; sur Louise Maignaud, je n'ai rien trouvé ; il est possible qu'elle soit mariée au poète lyonnais

1.2 « L'égoïsme de la femme est toujours à deux » : un féminisme à visée conjugaliste

L'exemple le plus frappant du projet conjugaliste au cœur de la parole féministe est donné à travers un conte moral publié en mai 1834. Signé Elisabeth Celnart, il s'intitule « La blanchisseuse riche et la pauvre brocheuse » ; il est présenté comme l'illustration d'une conférence sur « l'ordre et l'économie chez les femmes [qui] offrent plus d'avantage que le gain »²⁴. Le propos, que nous allons développer, se résume ainsi : il vaut mieux pour une mère choisir un métier modeste et vivre chichement afin de se consacrer à l'entretien physique et moral des membres de sa famille, que choisir un métier lucratif dont les gains ne compenseront jamais la richesse des biens matériels et immatériels dont par son absence elle prive époux et enfants. Par ce texte emblématique, le *Conseiller des Femmes* promeut une division sexuée des tâches au sein de l'unité conjugale. Mais ce que l'on y lit surtout, c'est la valorisation du rôle maternel présenté comme le seul élément vraiment indispensable au fonctionnement du système familial.

L'article porte en exergue une affirmation qui contredit singulièrement le projet éducatif affiché par le journal : « le défaut de soin fait plus de tort que le défaut de savoir ». De fait, les lectrices du journal

Pierre-Edouard Maignaud ; sur Elisabeth Celnart, auteur proluxe et traduit dans plusieurs langues, on a quelques informations sur les sites de bibliophilie, tel <http://livre-rare-book.com/Matieres/od/8483.html>.

²⁴ Il s'agit du numéro 27 du samedi 10 mai 1834.

doivent se rendre à l'évidence : une femme est avant tout au service de sa famille ; et tout apprentissage ne doit se concevoir qu'à l'aune de cette visée.

Mme Jeudi est une blanchisseuse que son travail a amenée à « complètement négliger le soin du ménage » : tout occupée, « toute charmée » à gagner de l'argent, elle oublie d'économiser, de préparer les repas. Son époux, lassé de gronder et jurer, prend l'habitude de dîner dehors ; désertant de plus en plus son foyer, il cesse de travailler assidûment, fait de mauvaises connaissances, prend le goût du vin, ruine sa santé et... meurt. Sa veuve, qui continue de travailler, peine malgré tout à payer son loyer.

La seconde protagoniste du conte, Françoise, est une modeste brocheuse. Veuve de bonne heure, chargée d'un fils en bas âge, elle a senti qu'il lui fallait à la fois « gagner et épargner autant que possible ; l'ordre lui en avait semblé le meilleur moyen ». A la mort de son époux, elle a vendu tous ses effets désormais inutiles pour une veuve (dentelles, robe de noces, collier) : cette femme que seul guide le sens moral, épouse éternellement fidèle à son défunt époux, a naturellement renoncé à toute vie amoureuse ; l'argent qu'elle obtient en échange lui permet de faire des provisions au moment où la saison est la plus convenable et la nourriture, par conséquent, la moins chère. Ces provisions lui font, en outre, gagner un temps non négligeable, en lui évitant des courses journalières, donc des sorties aussi inutiles que fastidieuses hors de son domicile situé au sixième étage. Ses journées, dédiées au travail, deviennent lucratives ; ses économies sont placées chez un notaire. Toute son énergie est dirigée vers l'éducation et l'instruction de son fils unique : lorsqu'il rentre de l'école

(gratuite), elle lui fait répéter ses leçons, lui conte des histoires morales, tout en continuant à effectuer son travail de brocheuse ; bien élevé, le jeune garçon peut entrer à l'âge de 12 ans chez l'employeur de sa mère, le libraire. Après sept années de persévérance, de sérieux et d'ordre, le jeune homme devient premier commis. Beau garçon, économe et toujours de belle humeur, il attire l'attention de toutes les jeunes filles et mères du quartier. Le garçon s'éprend alors de Mariette, la fille de Mme Jeudi, la lavandière dont les affaires vont de mal en pis ; la mère du garçon décide immédiatement de s'interposer :

Mariette ne te rendrait pas heureux, mon fils, parce qu'elle ne sait pas ce que c'est que l'ordre, le bon arrangement d'un ménage. Vois comment tout se fait dans cette maison : on envoie chercher le savon à la demi-livre, tandis que si on en avait une ample provision, il sécherait et abonderait une fois plus ; on s'y chauffe au cotret, à la falourde, et par conséquent on paie du mauvais bois le double du bon prix à la voie ou à la demi-voie. Tandis qu'il serait si nécessaire d'épargner le charbon en employant pour le repassage ces foumeaux de fonte qui ne laissent rien perdre de la chaleur, on s'obstine à faire usage de ces mauvais réchauds en terre qui se cassent fréquemment, et consomment deux fois plus en chauffant moins. Pas plus d'économie dans l'éclairage, on se couche tard et on se lève de même. Jamais rien de préparé pour les repas ; aucun ordre même dans ce que l'on prend à tant de frais chez le traiteur. Aujourd'hui il y a trop, demain pas assez : c'est Mme Jeudi qui en plaisante elle-

même ; d'après cela il est bien permis de croire que le reste ne va pas mieux, car une mauvaise gestion nuit à tout.

Ce à quoi, le jeune garçon rétorque que la mère et la fille gagnent bien leur vie. Mais sa mère a réponse à tout :

La mère : La belle affaire ! si cela les porte à dépenser davantage. Puis la santé souffre ; avec ce régime là, Mariette est pâle à faire mal.

Le fils : Tout cela est la faute de la mère...

La mère : Eh ! où veux-tu que la fille ait pris le goût de l'ordre quand elle n'a jamais eu que l'exemple contraire ?

Le fils : Mais Mariette n'a que ce défaut.

La mère : Ah ! c'est l'un des plus fâcheux chez une femme ! le manque d'ordre détruit la paix et ruine la maison. La preuve c'est que la voisine a fini par faire mauvais ménage avec son mari quoiqu'elle soit bonne, et par ne rien avoir, quoiqu'elle soit laborieuse.

La conclusion s'impose : la brocheuse enjoint son fils de ne pas épouser cette jeune femme « si bonne, si pieuse, si active » qui manque de l'essentiel : l'ordre. Un instant déstabilisé, ce fils respectueux supplie sa mère de donner une chance à la demoiselle en l'éduquant par ses conseils. Inutile peine : Mariette, déployant une activité que sa mère s'emploie involontairement, par sa mauvaise éducation, à rendre inutile,

finit par tomber malade de chagrin et de fatigue. Sa mère, réalisant qu'elle va perdre sa fille, se démultiplie ; mais le manque d'ordre, tare irrémédiable, est un tonneau sans fond dans lequel la riche lavandière va laisser ce qu'il lui restait de santé physique et morale. Refusant de faire soigner sa fille à l'hôpital, cette mère impuissante assiste à son agonie. Le récit se termine sur les pleurs de celle qui, suffoquée de douleur, admet que, par son manque d'ordre, elle a commis le plus grand des crimes : le meurtre de sa fille.

En refermant les pages du journal, la lectrice ne peut qu'en conclure que le travail et l'indépendance ne sont ni une valeur morale ni une vertu économique en soi ; que mis au service du gain, et sans gestion à visée domestique, ils ne mènent qu'à la ruine du couple, de l'activité économique, puis de toute la famille ; et que l'ordre consiste avant tout à déployer son énergie dans la perspective éducatrice que doit se donner toute bonne mère. Car c'est en mère qu'agit Françoise, alors que c'est en professionnelle que se comporte la blanchisseuse, bien qu'elles soient toutes deux d'énergiques travailleuses. Dans ce contexte économique où la plupart des femmes du peuple sont obligées de participer aux charges du ménage, le *Conseiller* incite ses lectrices à subordonner toute activité rémunératrice à un ordre domestique supérieur : car lorsque le travail et l'argent sont mis au service de la liberté et du confort, ils ne conduisent qu'à la ruine ; au contraire, quand ils ne sont qu'un appui parcimonieusement utilisé pour soutenir un projet pédagogique et familial, ils deviennent un moyen de prospérité.

Puissance de la mère, faiblesse des dépendants

Que les deux personnages centraux soient des veuves n'est évidemment pas un hasard ; cela permet à l'auteur de mieux faire ressortir la part de responsabilité impartie aux mères en tant que telles, dans la gestion du ménage, indépendamment des choix et des possibilités professionnels des pères de famille. Ici, typiquement, l'argent « bien gagné » ne doit être qu'un moyen et non un but ; considéré comme secondaire, du point de vue de la mère, il doit d'abord servir des intérêts familiaux moraux ; il ne s'agit pas de s'enrichir, de chercher à changer de condition, de vivre librement et dans l'anarchie ; mais au contraire, de mettre la modestie au service d'un travail dont le projet se situe en dehors de lui-même, dans l'édification d'une famille tournée vers la réussite de ses enfants, vers la production de futurs adultes travailleurs, en bonne santé, économes et bientôt, par toutes ces conditions réunies, autonomes.

Travailler et s'activer, pour une femme, ne suffit pas, dit en substance le conte moral ; encore faut-il savoir conserver un foyer, le gérer sobrement, sous peine d'en voir dépérir les plus faibles, c'est-à-dire, en somme, les plus dépendants de son économie affective et domestique : le père d'abord, les enfants ensuite. Car que raconte Elizabeth Celnart, sinon la déchéance fatale de l'époux que ne soutient pas une économie familiale suffisamment confortable et réconfortante pour justifier le travail qu'il lui consacre ? Que décrit-elle d'autre que l'échange du salaire masculin contre le travail domestique féminin et leur contribution commune et nécessairement complémentaire à la prospérité de l'unité familiale ? Et encore les contributions ne sont-elles pas, dans l'esprit des contemporains, équivalentes en valeur : car il est bien démontré qu'une

veuve, avec un peu d'ordre et beaucoup d'économie, peut subvenir à tous les besoins de sa famille ; tandis que l'homme que le souci de soutenir un foyer prospère et confortable ne guide ni ne stimule, perd progressivement le motif de son engagement jusqu'à se perdre lui-même. On sent bien, alors, qu'il serait de meilleur aloi, pour une épouse, de ne pas s'épuiser à gagner un argent qui ne serait pas vitalement nécessaire, sous peine d'enlever à son foyer toute attractivité, et à son époux tout sens de son utilité et avec, la volonté de soutenir la famille.

Enfin, il ne suffit pas qu'une femme soit mère : encore faut-il qu'elle le soit dans les règles de l'art ; en cela il n'y a pas de croyance naïve en la naturelle compétence de toutes les femmes à être de bonnes mères : activité indispensable, la « capacité » maternelle exige un certain nombre de qualités que le conte s'évertue à égrener : abnégation, modestie, économie et sens du sacrifice en sont les vertus cardinales. A ce titre, c'est parce que la blanchisseuse n'est pas une « vraie mère » que périlite son économie familiale : on a montré combien elle manquait des qualités élémentaires pour parfaire l'éducation de sa fille ; mais du fait même de la stigmatisation de la piètre éducatrice et gestionnaire, tout occupée à gagner le plus d'argent possible, l'auteur la présente en usurpatrice de la fonction paternelle : son époux n'est-il pas mort d'avoir manqué certes d'un foyer attractif, mais également, de n'avoir pu jouer son rôle de principal pourvoyeur de la famille ? cette mauvaise mère, mauvaise épouse mais bonne blanchisseuse, en prenant la place de son époux, l'a tué. Exerçant un métier avant tout, elle a inversé l'ordre des priorités que doit s'imposer une femme dès lors qu'elle est en couple. A l'inverse, la « pauvre brocheuse » n'est pas tant brocheuse que pauvre, puisqu'elle est

brocheuse par nécessité mais pauvre par choix de subordonner son confort à l'ordre familial requérant sa présence auprès de son enfant ; choix judicieux, puisque son foyer prospère doucement mais sûrement, sous l'égide d'une mère capable, méritante parce toute dédiée à sa famille. Cette femme n'est « pauvre » que parce que prime sa vocation maternelle, ce qui l'amène à ne pas négliger un travail malgré tout rémunérateur. A l'inverse, la blanchisseuse s'enrichit puis s'appauvrit parce qu'elle privilégie son occupation professionnelle, ce qui l'amène à forcément négliger ses devoirs de mère. Les choix ne sont pas symétriques, on le voit : on ne peut, dans ce système de pensée, « concilier » travail et famille que si le premier est placé au service de la seconde ; dans le cas contraire, le travail envahit l'espace familial jusqu'à l'anéantir. Ce qui nous amène à penser que dans l'espace familial ainsi présenté, si tout apport financier est considéré comme second, subordonné au motif familial, de même doit l'être le pourvoyeur de cet apport financier. De là à penser que le père de famille est lui-même considéré comme second relativement à la mère... il y a un pas que ne franchissent pas les féministes du *Conseiller des Femmes*. Point n'est besoin : le fait même que ce soient deux veuves qui incarnent le destin de ces deux familles suffit à démontrer que c'est bien sur la mère, et elle seule, que reposent la vitalité et la solidité de l'édifice familial.

Il y a du conjugalisme dans ce maternalisme outré : il va de soi que, dans la société ouvrière comme dans la société bourgeoise des années 1830, ni le veuvage ni le célibat ne sont des situations économiques enviables et que la norme demeure celle du couple assurant l'élevage, l'éducation et l'avenir des enfants. Le « recentrage » qu'effectue

le *Conseiller des Femmes* sur la mère a l'intérêt de déployer un point de vue féminin que les corpus généralement utilisés pour donner à voir les représentations de la famille laissent le plus souvent dans l'ombre : en effet, débats parlementaires, textes de lois et ouvrages théoriques publiés sur le sujet révèlent, par la force des choses, une vision le plus souvent ancrocentrée du système familial²⁵. Même lorsque cette vision va, comme chez certains rares critiques, à l'encontre du modèle familial dominant, elle a alors plus tendance à dénoncer la mascarade matrimoniale qu'à rééquilibrer la balance des pouvoirs dans le couple²⁶. Quant aux romans ou traités éducatifs féminins, on ne les a que très peu interrogés à partir de la question du pouvoir maternel²⁷. Reste que, si l'accent est mis sur la

²⁵ Depuis Jean-Jacques Rousseau jusqu'à Louis de Bonald en passant par Pierre Louis Roederer et Charles Philippe Toussaint Guiraudet, la période qui court du milieu du XVIIIème siècle jusqu'au début du XIXème a jusqu'alors plutôt révélé des textes aux auteurs non seulement masculins, mais familialistes. Pour une analyse de ce familialisme, voir Verjus A., *Le Cens de la famille...*, op. cit. ; pour la même période, à partir d'un corpus essentiellement romanesque et masculin, voir Mainardi P., *Husbands, wives and lovers. Marriage and its discontents in nineteenth-century France*, New Haven, Yale university press, 2003.

²⁶ Voir Devance L., *La question de la famille — origines, évolution, devenir — dans la pensée socialiste en France de Fourier à Proudhon. Essai de contribution à l'histoire des idées morales et de l'anthropologie dans les deux premiers tiers du XIXème siècle*, thèse de 3ème cycle, Université de Dijon, 1973, ex. dactylo.

²⁷ Mona Ozouf, dans *Les mots des femmes* (Fayard, 1995) souligne surtout le discours unanimement critique des femmes sur les pratiques matrimoniales de leur temps, ainsi que leur foi dans l'éducation des filles. Mais qu'en est-il du gouvernement des mères dans la famille ? Récemment, c'est une juriste, Marcela Iacub qui a pour cette période esquissé les contours d'une histoire du « pouvoir maternel ». Outre que son corpus, strictement juridique, ne donne pas à voir le point de vue des femmes sur leur « pouvoir », il réduit la maternité à

centralité de la figure maternelle dans le système familial, c'est dans un espace bien circonscrit de ce système : celui de son fonctionnement pratique, de ses conditions de survie, de son « économie générale ». Mais quant à la représentation de la famille dans l'espace public ; quant à la défense de son honneur ou à son éventuelle mobilité dans l'espace social, les regards ne peuvent se tourner que vers le père et époux. C'est alors un discours masculin, dont on sait combien il est prédominant dans l'espace littéraire de l'époque, et a fortiori journalistique, qui va avec le plus de brio prendre en charge la défense de cet autre point de vue. On est donc loin, encore, d'une forme de pensée faisant des femmes une classe à part, une classe de mères aux intérêts et aux pouvoirs disjoints de ceux de leur conjoint naturel, leur époux. C'est pourquoi nous parlons de conjugalisme.

On trouve bien d'autres traces de ce conjugalisme dans le *Conseiller des femmes*. A maintes reprises, on lit par exemple que la jeune fille non seulement est appelée à « devenir épouse et mère »²⁸ mais que ses intérêts seront alors irrémédiablement liés à ceux de son époux : « La

sa fonction génitrice, ce qui n'est évidemment pas l'approche du *Conseiller des Femmes*. Voir *L'empire du ventre. Pour une autre histoire de la maternité*, Paris, Fayard, 2004. Quelques pages sont consacrées à la fonction éducatrice des mères dans Yvonne Knibielher et Catherine Fouquet (*Histoire des mères du Moyen Age à nos jours*, Paris, Pluriel, 1977), mais une fois de plus, sans que soient interrogées les représentations sur la situation de pouvoir relative des deux époux.

²⁸ « Ne vaudrait-il pas mieux, puisque, dans l'ordre moral comme dans l'ordre naturel, la jeune fille est appelée à devenir épouse et mère, lui faire connaître l'importance des devoirs que ces titres imposent, au lieu de perdre, à fausser son jugement, un temps qui ne revient jamais ? » Louise Maignaud, « L'avenir des femmes », *Le Conseiller des Femmes*, samedi 2 novembre 1833.

femme, marchant au progrès, travaille non seulement à son bonheur, mais aussi à celui de l'homme, dont *l'intérêt sera toujours lié au sien* »²⁹. Or, c'est dans cette union des intérêts que se trouve l'une des plus fortes caractéristiques du conjugalisme³⁰. Mlle S. Ulliac Dudrezène l'exprime de très belle manière lorsqu'elle tente de rassurer son lectorat sur les termes de la liberté que réclament les féministes : cette émancipation, dit-elle, n'est point une « folie, une chimère »³¹ ; les femmes n'ont pas la prétention de se délivrer des chaînes que la nature impose à la femme :

Le savoir ne saurait nous dédommager de toutes les jouissances qu'il fait perdre à l'homme ; la *liberté* entière dont il s'enorgueillit ne saurait nous satisfaire, car pour être *libre* de cette manière il faut rompre les liens de famille, vivre de sa propre vie, et *l'égoïsme de la femme est toujours à deux*³².

L'égoïsme de la femme est toujours à deux : y a-t-il formule plus ramassée, plus dense pour exprimer l'absorption du destin féminin dans

l'unité conjugale, aussi « une et indivisible » que le fut la République en un temps lointain ?

Enfin, ce maternalisme est un conjugalisme dans la mesure où, malgré des fonctions et des aptitudes aussi différentes qu'asymétriques, le père et la mère sont deux époux dont les intérêts, par définition, convergent. Intérêts économiques lorsqu'ils travaillent de concert, et chacun à sa place, à l'édification du foyer, sous peine de voir périlcliter non seulement l'entreprise familiale, mais leur propre destin ; intérêts politiques, bien évidemment, puisqu'on le sait, il n'est pas question, même dans le milieu féministe, d'imaginer un vote féminin, sous peine de voir les pères de famille peser électoralement plus lourd que les célibataires ; intérêts sociaux enfin, puisque lorsque ces mêmes féministes, dans le *Conseiller des Femmes*, revendiquent une éducation pour les filles, c'est pour améliorer d'abord le mariage, et ensuite leur rôle d'épouse et de mère. Ce sont d'ailleurs ces éléments que l'Echo de la Fabrique, lorsqu'il ouvrira ses colonnes aux articles du journal féministe, va privilégier.

II. Quel féminisme dans *L'Echo de la Fabrique* ?

Pendant toute sa brève existence, soit de 1831 à 1834, *L'Echo de la Fabrique* publie une vingtaine d'articles qui portent directement sur la condition sociale et l'amélioration du sort des femmes, dénonçant le sort malheureux réservé à cette « intéressante moitié du genre humain »,

²⁹ Louise Maignaud, *Le Conseiller des Femmes*, n°3, samedi 16 novembre 1833.

³⁰ Sur le conjugalisme, voir également Verjus A., « Révolution et conception bourgeoise de la famille : paternalisme et légitimation de l'autorité dans les débats du Code civil », in *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, sous la direction de Jessenne J.-P., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 353-367. Consultable en ligne sur HAL-SHS.

³¹ Mlle S. Ulliac Dudrezène, « Des femmes en général, et de leur véritable émancipation », *Le Conseiller des femmes*, n°7, samedi 14 décembre 1833.

³² Mad. de Staël.

comme on a alors coutume de la désigner³³. Son intérêt pour la question va grandissant puisqu'à la fin de la période, il va jusqu'à ouvrir ses colonnes aux rédactrices du *Conseiller des Femmes*.

Dans la période intermédiaire, qui s'étend d'août 1832 à août 1833, c'est l'équipe Berger/Chastaing qui dirige *L'Echo*. Ils ont la particularité, par rapport à la direction précédente, celle de Vidal, de publier des articles qui prennent pour sujet principal la condition des femmes dans la fabrique.

2.1 Le féminisme édulcoré de la période Berger/Chastaing

L'exemple le plus saisissant est celui du feuilleton, paru sur quatre numéros d'avril à mai 1833, intitulé « Le Canut ». Le texte est signé par un très jeune auteur, Louis Couailhac (il a 23 ans) et a déjà donné lieu à une publication, l'année précédente, dans un volume de contes³⁴ ; outre qu'il illustre parfaitement le point de vue androcentré auquel nous faisons allusion précédemment, consistant à faire de l'époux le principal offensé lorsque c'est sa jeune épouse qui est agressée, il a l'intérêt de souligner avec une particulière acuité le propos plus général des rédacteurs qui lient l'amélioration du sort des femmes à celui des hommes en particulier, et de la classe ouvrière en général.

³³ Pour la description du corpus, voir l'encadré en fin d'article.

³⁴ Couailhac Louis, *Les sept contes noirs*, Paris, Lyon, 1832, 144 pages.

Le motif de ce long feuilleton est le suivant : Jacques Lebras, ouvrier de la soie, a épousé une jeune couturière de 17 ans, Rose Dupuis³⁵, et en a eu trois enfants en quatre ans d'union. Sa pièce terminée, Jacques se rend chez le fabricant à qui il doit la livrer. Celui-ci cherche à faire baisser son prix, au motif que la « façon » ne convient pas ; hardi et peu endurant, Jacques adresse des réclamations énergiques et dit que c'est une infamie de spéculer ainsi sur la fatigue du pauvre ouvrier ; le commis lui accorde ce qu'il demande, mais refuse de lui accorder un nouvel ouvrage. Jacques écrase une larme de rage : Rose vient de lui apprendre qu'il ne reste que 40 sous à la maison. Il lui faut trouver au plus vite un nouveau fabricant. Rentré chez lui, il annonce à Rose l'altercation qu'il vient d'avoir ; elle décide, sans en avertir Jacques, de se rendre auprès du fabricant Boursault qu'elle supplie, espérant l'attendrir ; Rose est jolie ; elle a le teint frais et animé ; Boursault, apprenant qu'elle est mariée, a d'ailleurs ce cri du cœur : « l'heureux mortel celui qui possède tant de charmes ! » Rose lui demande de bien vouloir rendre sa pratique à son époux, et lui offre, en échange, toute sa reconnaissance. Sur ce Boursault, lui propose, en effet, tout en enlaçant sa taille, de se montrer d'avance reconnaissante, en échange de quoi il donnera du travail à son homme. Horrifiée, Rose tente de se dégager ; il la saisit vigoureusement ; Rose lutte, se dégage et s'enfuit. A ce moment du

³⁵ Les noms, choisis avec soin, rappellent l'usage très en vogue, dans le vaudeville, de noms pour le moins parlants. Ici, l'ouvrier s'appelle Lebras, la demoiselle Dupuis et l'infâme fabricant, Boursault. Notre auteur se spécialisera, d'ailleurs, dans l'écriture de vaudeville.

conte, l'auteur prend la parole contre ce « gros fat » que seul l'argent autorise à se croire séduisant.

Lorsque Rose revient chez elle, embarrassée, les yeux humides, le teint enflammé, Jacques l'interroge ; elle avoue son initiative, ce qui lui vaut de vifs reproches. Mais ce sont des sentiments bien plus forts qui assaillent l'époux lorsqu'elle lui apprend la condition que Boursault a mise à sa demande :

Il devint pâle tout à coup, comme lorsqu'on apprend un grand malheur, un malheur nouveau et inattendu. Il aurait pu tout supporter, la pauvreté, la faim, des injures ; en pensant à sa famille, il aurait pu courber la tête et se taire sous une humiliation personnelle ; mais être insulté dans ce qu'il avait de plus cher au monde ! être déshonoré dans l'honneur de sa femme ! être regardé comme un homme qui peut manger un pain acheté à ce prix !

Jacques, à n'en pas douter, est plus atteint que sa jeune épouse. A vrai dire il semble être le seul touché, à la fois dans sa dignité, son image et son honneur. Il n'a nulle parole de réconfort envers Rose, tout occupé des moyens de sauver son honneur et à travers lui, celui de sa famille. L'auteur prend soin de nous livrer sa propre interprétation de cette identification de Jacques à l'affront subi par sa femme³⁶ :

³⁶ Intervention qui laisse penser que c'est une réaction que n'aurait pas nécessairement eue le lecteur, présumé non ouvrier, de son conte ; il est important, ici, de savoir que Louis

C'est là l'injure que le pauvre ressent le plus douloureusement ; ces inégalités factices de fortune et de condition que la main des hommes lui a imposées, il les subit par nécessité et par habitude ; mais il est fier de l'égalité des dons que la nature distribue à tous les mortels ; et dès qu'une caste élevée veut encore les attirer à elle et avoir seule le privilège des *jouissances*³⁷ qui doivent appartenir à tous ; dès qu'elle porte atteinte au *seul bien*³⁸ dont elle ne puisse s'arroger le monopole, alors le pauvre se révolte comme d'une infraction à un traité passé entre lui et Dieu qui lui a donné cette *unique compensation*³⁹ à tant de maux et de misères.

Le vocabulaire utilisé est significatif : la jeune femme que l'auteur compare à la « timide violette » et à « l'humble bluet des champs » est présentée comme une « jouissance », une « compensation », un « bien » offert à tous les hommes, sans discrimination ; c'est le don de la nature à tous les hommes ; le dernier rempart contre l'emprise et la diffusion de l'inégalité que la propriété a déjà introduites entre les hommes ; et c'est, dit l'auteur, le seul « bien » dont les riches ne puissent s'arroger le monopole. Si la

Couailhac a écrit son conte pour un lectorat plus large socialement que celui de *l'Echo*, un public ignorant des mœurs ouvrières qu'il décrit.

³⁷ C'est moi qui souligne.

³⁸ C'est moi qui souligne.

³⁹ *Ibid.*

propriété de la terre ou des moyens de production n'est pas naturelle, la propriété de la femme, elle, l'est. Sur ce, Jacques s'en va retrouver l'infâme Boursault et le provoque en duel au briquet. Menacé d'être simplement expulsé par les domestiques, Jacques se jette à la gorge du fabricant avant d'être poussé dehors par les domestiques ; il est cité en police correctionnelle et condamné à 2 mois de prison, 100 francs de dommages et intérêts et aux frais du procès.

L'épilogue est comme toujours édifiant : lorsqu'il sort de prison, Jacques apprend que les fabricants ont refusé le tarif, que la garde nationale est montée à la Croix-rousse pour disperser les rassemblements d'ouvriers ; à ces mots, il se range du côté des canuts qui crient aux armes ; il les excite, les anime de sa haine, s'empare d'une carabine mais, au moment où il va ajuster l'un des fabricants, il tombe. C'est Boursault qui l'a frappé d'une balle au front. Il est jeté à la fosse commune ; et c'est le fabricant qui reçoit la croix d'honneur et les actions de grâce du journal officiel.

Quant à Rose, elle a quitté l'appartement pour un grenier, et parvient à faire vivre ses trois enfants de son travail, à condition de ne les faire manger qu'une fois par jour. Nul ne sait ce qu'il advient d'elle dans cette histoire centrée surtout sur les sentiments et le fatal destin de Jacques l'ouvrier canut, en proie à la jalousie, au ressentiment et à la haine d'un homme de sa classe.

Il est évident que l'on peut difficilement parler de féminisme lorsqu'on replie les pages de ce feuilleton centré sur l'inégale et injuste

compétition sexuelle que les fabricants et les bons pères de famille se livrent. Le propos ne vise jamais à revendiquer un quelconque changement dans la condition sociale des femmes. Mais c'est justement ce qui est intéressant : c'est qu'à lire Louis Couailliac, c'est seulement du père de famille que peut venir (et que vient), la sauvegarde des femmes et des filles de la classe ouvrière. Développer sur la confusion des intérêts et de l'honneur : c'est de l'époux que viendrait la sauvegarde de l'honneur familial si seulement celui-ci luttait à armes égales dans le champs économique. Le propos n'est pas celui de l'émancipation des femmes ; mais celui de leur protection en tant qu'objet sexuel. Ainsi, lorsqu'il est en prison, Jacques se lamentait-il chaque jour de ne pouvoir assurer à sa femme la protection qu'il pensait encore devoir lui apporter de derrière ses barreaux. Son souci était alors davantage celui d'un mari inquiet de voir sa femme sans protection, que d'un père soucieux de ne plus subvenir aux besoins de ses enfants. *Le Canut* de Louis Couailliac pourrait bien être un époux avant d'être un père.

Quelques mois plus tôt, en décembre 1832, un article signalant l'arrivée des saint simoniens à Lyon, résume ainsi le discours prononcé par Hoart, l'apôtre : « Par le développement de l'industrie, et son importance dans les faits de la vie, la fonction du travailleur est devenue sociale ; son éducation, sa profession, sa retraite doivent donc lui être garanties par la société ; éducation morale, intellectuelle et industrielle, avenir assuré pour lui, sa femme et ses enfants, voilà ce que le travailleur veut et désire »⁴⁰. Il n'est pas question de ce que désire et veut la femme,

⁴⁰ *L'Echo de la Fabrique*, 9 décembre 1832, n° 59, « Banquet Saint Simonien ».

l'ouvrière. C'est principalement par l'intermédiaire des chefs de famille qu'est envisagée, à ce moment, l'amélioration de la condition des femmes. Un autre exemple, plus explicite encore, se trouve dans cet article signé Jullien⁴¹, intitulé *De la condition sociale des femmes au dix neuvième siècle*, qui conditionne la libération des femmes à l'abolition des privilèges qui pèsent sur l'homme⁴² :

Et pourquoi, par exemple, *lorsque*⁴³ nous aurons obtenu l'abolition des privilèges qui pèsent sur l'homme, et qui retiennent encore l'immense majorité des citoyens sous le joug d'une minorité que le hasard a faite riche, la femme ne serait-elle pas dégagée également des entraves qui la retiendraient, comme au temps de la féodalité, sous la dépendance d'un seigneur et maître ?

Hommes et femmes ne se libéreront pas ensemble ; le sort de l'ouvrière n'est pas celui de l'ouvrier ; alors même qu'ils sont tous deux des travailleurs soumis aux mêmes exigences de rendement et de qualité de la part des fabricants, ils ne luttent pas ensemble. Il n'est pas question, par exemple, d'égalité des droits ; bien au contraire ; c'est à pallier plutôt qu'à

⁴¹ Il s'agit probablement de Jullien de la Drôme, dont les liens avec le réseau de *l'Encyclopédie nouvelle* de Leroux et Reynaud, et par elle, avec les Fourieristes, Saint simoniens et socialistes, est avéré ; par ailleurs, *l'Echo* publie des articles de la *Revue encyclopédique*, première version de *l'Encyclopédie nouvelle*.

⁴² *L'Echo de la Fabrique*, 24 juin 1833.

⁴³ C'est moi qui souligne.

combattre l'absence de cette égalité que les journalistes de *l'Echo* travaillent. En décembre 1832, Chastaing regrette que les lois ne se soient pas assez occupées « de la femme, cette intéressante moitié du genre humain » ; et il ajoute aussitôt : « quelque chose doit compenser pour elle l'absence de tous droits politiques »⁴⁴. On ne saura pas ce qu'est cette chose ; mais ce ne sera pas l'égalité.



Musée Gadagne. Fonds Justin Godart⁴⁵.

Un aspect important de l'attention portée, malgré tout, au sort des femmes, est l'accent mis sur les mœurs. On l'a vu pour *Le Canut* : si Rose n'avait pas fait preuve d'une grande force morale (et de biceps vigoureux),

⁴⁴ *L'Echo de la Fabrique*, 23 décembre 1832.

⁴⁵ Je remercie vivement Roseline Agustin du Musée Gadagne, qui a effectué les recherches sur l'iconographie de la femme du Canut.

elle n'aurait pu résister aux avances de l'infâme Boursault. Or, bien plus important que la faim, est l'honneur de la famille. Jacques Lebras le déclame haut et fort ; il préfère avoir faim que de donner l'image d'un homme qui mange son pain « à ce prix là ». On comprend qu'un contrat tacite lie les deux époux : la protection⁴⁶ par l'un est conditionnée par la moralité de l'autre. Aussi n'est-on pas loin de penser que c'est par l'amélioration de leurs propres mœurs que les femmes pourront améliorer leur sort, en apportant à leur protecteur naturel toutes les garanties nécessaires au maintien du lien conjugal dont elles dépendent pour leur survie⁴⁷.

⁴⁶ Protection morale certes, mais pas seulement ; prime, bien plus sans doute aux yeux des femmes, la protection économique qu'offre la force de travail d'un compagnon.

⁴⁷ Quoi qu'en dise le conte d'Elizabeth Celnart, une femme ne peut guère compter survivre sans un époux ; a fortiori sans le père de ses enfants. Elle gagne trop peu pour subvenir à ses besoins, même en partageant sa chambre avec d'autres jeunes femmes : son salaire est de 1 fr par jour ; et il lui en faut à peu près autant pour se loger. Ce n'est pas un sort réservé aux ouvrières ; les femmes de toutes les classes sont contraintes au mariage ; c'est le sens de l'article, extrait de la *Revue encyclopédique*, sur « l'amélioration sociale des femmes », signé par Marie de G. : hors le mariage, « elles demeurent dans un tel état de dépendance, de nullité et d'isolement, que la plupart, au risque de faire le malheur de leur vie tout entière, se marient sans autre but que celui de se marier. » (*L'Echo de la Fabrique*, 14 juillet 1833). Marie de G. est le pseudonyme de Zoé de Gamond, une féministe belge issue elle aussi du saint-simonisme dont elle dénoncera vigoureusement la licence sexuelle ; l'article a été publié en décembre 1832 dans la *Revue encyclopédique*. Quelques éléments sur Zoé de Gamond, qui écrira à partir de son mariage, en 1835, sous le nom de Zoé Gatti de Gamond, dans Gubin E., Piette V. et Jacques C., « Les féminismes belges et français de 1830 à 1914. Une approche comparée », *Le mouvement social*, n° 178, France-Belgique Fin de Siècle, Janvier-Mars 1997, pp. 36-68.

La hantise de l'adultère, véritable obsession de l'époque, toutes classes confondues⁴⁸, se double ici de l'expérience vécue par un grand nombre de femmes dans les ateliers, et dont Rose n'est que le versant victorieux : nombre de chroniqueurs de l'époque rappellent combien les femmes, mariées, en concubinage ou célibataires, sont soumises à un chantage sexuel dans les ateliers, les usines, ou au moment de se faire payer ou de négocier un nouvel ouvrage⁴⁹. N'oublions pas que, si le divorce est interdit par la loi, faisant du mariage une assez bonne protection *économique* pour les femmes, le concubinage est fort courant dans les classes populaires et qu'il n'y est mis fin que lorsqu'un à deux enfants sont déjà nés et que le couple a trouvé la relative stabilité financière lui permettant d'accéder à cette forme de notabilité ; le mariage est alors, souvent, le seul moyen de créer un atelier⁵⁰. Cette situation de précarité matrimoniale rend plus critique, pour les femmes, leur

⁴⁸ Voir Mainardy P., *Husbands, Wives and Lovers...*, *op. cit.*

⁴⁹ Voir Strumingher L., « Les canutes de Lyon », in *Le Mouvement social*, n° 105, travaux de femmes dans la France du XIXème siècle, Oct-Déc. 1978, pp. 59-86, ici pp. 77-78, qui cite Villermé, Thouvenin, Truquin et *Le Précurseur* du 24 octobre 1831 (« La rapidité et la qualité du travail fourni par l'ouvrière ne comptent pour rien si ne s'y ajoute la grâce de la jeunesse et une odieuse soumission »).

⁵⁰ Voir Strumingher L., « Les canutes de Lyon », *op. cit.*, p. 79. De la pression exercée sur les ouvrières, à la prostitution, établie ou épisodique, il n'y a parfois qu'un pas. *L'Echo* publie un article sur une jeune femme qui a dû fuir la maison paternelle pour échapper à la prostitution à laquelle sa mère, veuve et sans ressource, l'incitait. *L'Echo de la Fabrique*, « Suzanne », du 2 mai 1833.

dépendance à l'égard des conjoints et du ou des pères de leurs enfants⁵¹. Mais l'amélioration morale des femmes ne se réduit pas à la question de leurs mœurs. Elle concerne également leur éducation.

La question de l'éducation est pensée, le plus souvent, dans le cadre conjugal : c'est à la fois pour mieux se marier et pour améliorer le mariage, que les femmes doivent prioritairement être éduquées.

Mieux éduquée, la femme trouvera « dans l'industrie mieux organisée des travaux de son sexe assez lucratifs pour lui donner une position qu'elle ne devra(it) qu'à elle-même, sans attendre la fortune et le rang d'un époux »⁵² : dès lors, le mariage cessera d'être un « mensonge », un « trafic », une « spéculation », pour devenir une vérité ; autrement dit, elle se mariera d'autant mieux qu'elle sera, par son indépendance économique, dégagée des « nécessités de [sa] position sociale »⁵³. C'est

⁵¹ Par ailleurs, des sociétés charitables oeuvrent de leur côté pour amener les ouvriers à se marier : la société de Saint François Régis, fondée en 1827 par René Gossin, est alors fort active pour inciter les pauvres à se marier (c'est-à-dire à se moraliser, car il n'est pas d'autre but, pour les catholiques, que celui-ci), ce qu'elle parvient à réaliser en prenant en charge la totalité des frais occasionnés (alliances en argent ; médailles ; frais pour obtenir les actes de l'état civil, les consentements, les actes de notoriété, les jugements de rectification, les dispenses civiles et religieuses, les frais de publication, de timbre, d'enregistrement et de traduction...). Voir le chapitre que Catherine Duprat consacre à la société Saint François Régis dans *Usage et pratiques de la philanthropie*. Volume II : *Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIXe siècle*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 1997 ; ainsi que les ouvrages publiés par Jules Gossin, le fondateur.

⁵² Jullien, « De la condition sociale des femmes au Dix neuvième siècle », *L'Echo de la Fabrique*, 24 juin 1833.

⁵³ « Sur l'amélioration sociale des femmes », *L'Echo de la Fabrique*, 14 juillet 1833.

évidemment là un discours qui ne s'adresse pas aux ouvrières que le travail ne suffit pas à sauver des « nécessités économiques », mais plutôt aux filles des chefs d'ateliers, assez aisées pour être éduquées mais pas pour se passer d'un salaire, et qui pourraient ainsi reculer le moment de choisir l'homme qui leur conviendra le mieux. L'éducation qui mène à l'indépendance n'est qu'une étape, aux yeux des rédacteurs de *l'Echo*, dans l'obtention d'un meilleur mariage.

Une fois mariées, c'est le mariage lui-même qui s'en portera mieux : mieux éduquées, les femmes cesseront d'être « un ustensile de ménage ou un meuble de salon » ; émancipées à leur majorité, libres dans leurs actions, elles seront enfin les égales de l'homme dans tous les rapports de famille et de société.

Pour clore cet examen de la deuxième période de *l'Echo*, on peut dire qu'en dépit de la modération du propos, les rédacteurs manifestent un réel intérêt pour la condition des filles et des femmes de prolétaires. Mais c'est globalement un féminisme édulcoré de l'essentiel de sa portée critique. Hormis un texte évoquant la servitude des femmes, signé Jullien, en juin 1833, aucun des douze articles de la période ne fait mention d'un quelconque antagonisme entre les classes de sexe. Retrouve-t-on, à partir de la troisième et dernière période, celle qui voit le nouveau directeur, Bertrand, non seulement mentionner les actions des féministes lyonnaises mais également publier quelques bonnes pages de leur journal, la perspective sexualiste qui traverse les premiers numéros du *Conseiller des Femmes*? Y a-t-il dans ce cas une inflexion vers un féminisme plus radical à partir d'octobre 1833, date du premier numéro du *Conseiller*? A

toutes ces questions, il faut répondre par la négative : *l'Echo* opère un tri sévère dans les articles du *Conseiller* et n'en laisse publier aucun qui mette l'accent soit sur la nécessité d'une union entre les femmes, soit sur l'antagonisme entre les classes de sexe.

2.2 Le tri sélectif : tentatives d'interprétation

Dans la plupart des cas, *L'Echo* se contente de choisir les actions ou les articles qui conviennent le mieux à son optique. C'est une optique, cela va sans dire, conjugaliste.

L'Echo privilégie les expériences effectuées ou proposées par Eugénie Niboyet. Ainsi, le 5 janvier, la première mention après l'annonce en octobre de la création du *Conseiller des femmes* fait-elle référence au projet de fondation d'écoles gratuites pour les enfants de 7 à 12 ans, ainsi qu'à celui d'un « Athénée spécial aux femmes et consacré à leur développement » ou les coups de griffe lancés au journal légitimiste, *Le Réparateur*.

Il privilégie également les articles qui vont dans le sens de cette conviction désormais bien ancrée, que l'amélioration du sort de la femme passera par la conquête des droits des ouvriers : aussi publie-t-il cette lettre d'un abonné :

Pour nous rendre nos droits, il faut d'abord conquérir les vôtres, sortir des voies étroites de nos sociétés morcelées, abandonner un misérable édifice qui s'écroule, et fonder par l'association l'œuvre d'harmonie sociale qui peut seule assurer à tous bonheur et dignité. (...) courage donc aux hommes de cœur ; la loi providentielle de l'humanité sera leur récompense !⁵⁴

Finalement, le premier article extrait du *Conseiller des Femmes* date seulement du 23 mars, soit 5 mois après l'annonce de la création du journal. Il s'agit d'un article de Mlle Dubuisson intitulé « Des femmes de la classe ouvrière » ; il est suivi de près par un article de Louise Maignaud qui porte là encore sur « la fille du peuple ». Ce sont les deux seuls textes directement extraits du journal féministe. S'ils décrivent avec acuité la condition misérable de la femme dans la classe ouvrière, soulignant l'impasse dans laquelle les conduit un célibat que ni leurs parents ni les institutions ni le marché ni les hommes ne lui rendent vivable, ils n'ont pas toutefois la portée critique des textes sexualistes qui mettent l'accent sur le système matrimonial dans son ensemble et sur l'antagonisme fondamental qui le traverse.

Comment expliquer cette réticence tenace, de la part des rédacteurs de *l'Echo* et parfois des rédactrices du *Conseiller* elles mêmes, à opter pour une perspective aussi sexualiste ?

⁵⁴ Au Rédacteur, *L'Echo de la Fabrique*, 23 février 1834, n° 60.

Un souci constant anime les rédacteurs de *l'Echo* : la distance sociale entre les femmes du peuple et celles de la bourgeoisie. Ils ne cessent, à chacune de leur référence au *Conseiller des femmes*, de souligner combien ces dames, placées dans une « région sociale plus élevée », ont de mérite d'avoir su ne pas fermer les yeux sur cette « lèpre hideuse » qui, par la misère de ses femmes, mine la classe ouvrière. Il n'y a décidément pas, à leurs yeux, de classe de sexe susceptible de transcender la classe sociale. Les femmes des régions sociales les plus élevées n'ont rien en commun avec celles du peuple ; et si cette conviction est avérée socialement, elle n'en contredit pas moins de plein fouet le propos féministe qui voudrait tenter de proposer un autre regard sur les femmes, en les considérant du point de vue de l'oppression qu'elles subissent, toutes, dans le mariage et dans les rapports de sexe. Mais c'est là un mode de pensée qui reste dans les limites du journal féministe. *L'Echo*, s'il reprend par moments le thème de l'oppression masculine, ne pousse guère au-delà la logique du propos. Pour les rédacteurs, hommes et femmes du peuple ont davantage en commun que les bourgeoises et les ouvrières. La perspective reste résolument conjugaliste, parce qu'elle est classiste.

Par ailleurs, on l'a vu, les rédacteurs de *l'Echo* sont convaincus que l'amélioration du sort des femmes passera par celle des ouvriers et celle de la classe ouvrière en général ; les conditions socio économiques expliquent en partie une telle position : l'unité de la classe est l'unité conjugale. S'il n'y a pas de survie en dehors du couple, c'est vrai non seulement des femmes, mais si l'on veut bien dépasser la posture assez

paternaliste des articles pour s'interroger sur les conditions de vie des canuts, c'est vrai aussi des hommes : au-delà de la fondation d'une famille, l'ouvrier a besoin de reproduire sa force de travail en bénéficiant, autant que faire se peut, des avantages que lui procurent des soins domestiques et affectifs ; ceux d'une épouse sont non seulement insubstituables mais il faut bien admettre que ceux que pourrait offrir une domestique (ou toute autre personne offrant ses services) ont, avec une épouse, l'énorme avantage d'être quasiment gratuits... Les rédacteurs de *l'Echo* ont donc un intérêt majeur et des raisons très personnelles de ne pas apercevoir l'antagonisme là où les féministes le voient. Convaincus de la fragilité naturelle des femmes, là où les conditions salariales du marché et la morale des hommes devraient plutôt être interrogées (pourquoi s'évertuer à maintenir les salaires féminins en dessous du marché, quand ce serait de l'intérêt de tous que les femmes apportent un meilleur salaire à la maison ? parce que le principe directeur reste celui de l'anomalie du travail féminin lorsqu'il est salarié), ils ne cessent de chercher à la protéger en l'enfermant au sens propre comme au sens figuré dans sa condition de mère et d'épouse aux fonctions domestiques, affectives et reproductrices insubstituables. De là, le dialogue de sourds qui s'engage entre *l'Echo* et le *Conseiller* sur la question de la femme du peuple : les premiers voyant son salut dans l'amélioration de la condition ouvrière ; les secondes le voyant, au contraire, dans l'amélioration de la condition féminine par l'éducation et l'accès à l'indépendance. Classes de sexe et classe sociale se révèlent, à travers cette étude de cas, résolument et décidément antagoniques.

Corpus des articles de l'Echo de la Fabrique

abordant la question du sort des femmes

1. jusqu'en août 1832 : aucun article qui prenne l'amélioration du sort des femmes comme sujet.

2. Période Chastaing, de septembre 1832 à août 1833 :

9 décembre 1832 : banquet saint simonien signalant l'arrivée des apôtres saint simoniens, au devant desquels s'est portée la **famille** de Lyon ; après un cortège, banquet réunissant hommes, femmes et enfants. Toast au **Père**, « qui veut l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe pauvre, l'émancipation *pacifique* du peuple, et l'affranchissement de la femme ». « Femmes, le moment est proche où vous marcherez les égales de l'homme. »

23 décembre 1832 : Ateliers de travaux publics pour les jeunes filles qui ont atteint l'âge de douze ans. Moreau, maire du 7^{ème} arrondissement, vient de former un établissement destiné à procurer du travail aux jeunes filles que leur misère prédispose à se laisser entraîner dans l'abîme du vice. « Nos lois ne se sont pas assez occupées de la femme cette intéressante moitié du genre humain. Quelque chose doit compenser pour elle l'absence de tous droits politiques. » signé : Marius Ch...g. (Chastaing).

24 mars 1833 : « La pauvre femme », d'Anais Ségalas. Une femme pauvre décrit la main de la femme riche qui dédaigne de lui porter secours. Elle finit par se jeter à la Seine avec ses enfants. Signé Anais Ségalas. C'est la pauvreté, ici, qui est cause de la misère de cette femme, et non l'oppression des hommes. C'est une femme sans appui, qui meurt. Elle est veuve.

14 avril 1833 : *Le Canut*. (voir analyse plus haut)

21 avril 1833 : *Le Canut*, histoire contemporaine, suite.

28 avril 1833 : *Le Canut*. Histoire contemporaine (Suite).

5 mai 1833 : *Le Canut*, suite et fin.

12 mai 1833 : *Suzanne. Nouvelle historique*, par Chastaing.

Encore une fois, ce n'est pas la fille qui est victime, mais la fille pauvre, « la fille du prolétaire », qui est bien plus à plaindre que le fils. Plus exposée que lui à l'indigence, et au vice que lui offriront les hommes riches. « Le bonheur n'est pas pour la fille du prolétaire ». Suzanne, jeune fille de 14 ans qui a fui la maison paternelle, alors que sa mère avait tenté de l'amener à se prostituer. Encore une fois, ce ne sont pas toutes les femmes qui sont victimes des hommes. Pas de généralisation ; mais l'auteur de l'article, Chastaing, met en avant l'extrême misère de cette mère qui seule a pu la pousser à une telle ignominie envers sa fille. Ici, c'est une femme riche qui se montre secourable. C'est la misère, avant les hommes, qui est en cause.

19 mai 1833 : *L'Ecu du laboureur. Chronique*. L'histoire se situe en 1400. Jehan Gislebert, père d'une petite fille et époux d'une femme malade, riche d'un seul écu, veut lutter contre la saisie de ses biens et se

retrouve en prison. A sa sortie, sa femme est morte ; sa fille, débauchée. Il finit brigand, elle sorcière, tous deux pendus. La morale est la suivante : on aurait laissé à cet homme la jouissance de son écu, et de ses biens, c'est l'Etat qui y aurait gagné une famille prospère, au lieu d'un brigand et d'une sorcière. L'intérêt ici est l'accent mis, une fois de plus, sur la responsabilité du père et de l'époux dans le bien être des femmes.

19 mai 1833 : statistiques de police. Sur 77 000 individus arrêtés, un tiers sont des femmes. Le vocabulaire employé est intéressant : il y a des individus, des personnes ivres, et des femmes. Jamais d'homme. Ne sont sexuées que les femmes.

2 juin 1833 : *Histoire abrégée du saint simonisme*. Chastaing signe un long article qui retrace l'évolution du saint simonisme depuis la mort de Saint Simon, et les multiples schismes qui l'ont traversé. Il y raconte par le détail le départ de Barrault depuis Marseille, pour l'orient, en vue de libérer la femme orientale tenue en esclavage. Chastaing termine en soulignant l'intérêt que représente la doctrine, dont il ne dit pas grand-chose dans cet historique très factuel.

24 juin 1833 : *De la condition sociale des femmes au Dix neuvième*. Signé Jullien. Extrait : « Et pourquoi, par exemple, **lorsque** nous aurons obtenu l'abolition des privilèges qui pèsent sur l'homme, et qui retiennent encore l'immense majorité des citoyens sous le joug d'une minorité que le hasard a faite riche, la femme ne serait elle pas dégagée également des entraves qui la retiendraient, comme un temps de la féodalité, sous la dépendance d'un seigneur et maître ? **Si la femme a cessé d'être esclave**, pourquoi ne cesserait-elle pas aussi d'être servie ? Pourquoi ne deviendrait-elle pas autre chose qu'un ustensile de ménage

ou un meuble de salon ? Pourquoi n'obtiendrait elle pas dans la grande association la place qui lui convient, et qu'une éducation mieux dirigée lui aurait appris à remplir ? Pourquoi ne trouverait elle pas dans l'industrie mieux organisée des travaux de son sexe assez lucratifs pour lui donner une position qu'elle ne devrait qu'à elle-même sans attendre la fortune et le rang d'un époux ? le mariage serait il moins heureux parce qu'il cesserait d'être une affaire d'intérêt et de spéculation, et l'union de l'homme et de la femme serait elle moins morale parce qu'elle serait une vérité au lieu d'être un mensonge, un trafic ? »

Noter la chronologie : il faudra d'abord libérer les prolétaires pour envisager d'améliorer le sort de la femme.

14 juillet 1833 : *Sur l'amélioration sociale des femmes*. Extrait de la *Revue Encyclopédique*, signé Marie de G.

Le mariage est d'une nécessité rigoureuse ; hors le mariage, les femmes « demeurent dans un tel état de dépendance, de nullité et d'isolement, que la plupart, au risque de faire le malheur de leur vie tout entière, se marient sans autre but que celui de se marier. »

La question de l'amélioration de la condition des femmes est fort complexe car elle dépend à la fois de la réforme de l'éducation et de la réforme des mœurs. Aux hommes appartient la réforme de la loi ; aux femmes, celle des mœurs ; donc c'est sur ce point qu'elles peuvent diriger spontanément leurs efforts car en modifiant les mœurs elles modifieront aussi leur condition sociale.

3. Troisième période, à partir de septembre 1833.

4 août 1833 : *Au rédacteur.*

Lettre d'un phalanstérien qui se plaint qu'un journal, le *Courrier de Lyon*, ait pris à partie les phalanstériens pour qu'ils s'expliquent sur leur doctrine tendant à lâcher la bride à leurs douze passions, dans le cas d'un fait divers ayant occasionné l'agression d'un homme par sa maîtresse.

Réponse de l'auteur de la lettre : c'est la société actuelle qui n'a pas su régler les rapports des hommes entre eux, ni « rendre à la femme les droits que ceux-ci lui ont violemment arrachés ». « Qui donc a mérité le nom d'infâme ? est-ce la femme dont l'existence toute pleine d'amertume et de douleurs, est entourée de mille pièges dans lesquels elle est presque toujours forcée de succomber ? » *Noter cependant que le phalanstérien accuse ici plus la société que la classe des hommes.*

Deux articles du 11 août 1833 : *Le salon (suite et fin) ; Salles d'asile ouvertes à l'enfance* : premier article de Sophie Ulliac Dudrezène. Une note précise qu'il s'agit d'un abrégé et extrait du *Gymnase littéraire, journal des femmes*. « Que l'homme est inconséquent dans son injustice continuelle envers le sexe le plus faible ! il dénie à la femme la capacité nécessaire pour gouverner l'espèce humaine ». Tout l'article est un éloge du sacrifice que font les femmes à la gloire, tandis qu'elles pourraient à juste titre s'enorgueillir de toutes leurs actions, de toutes celles qu'elles ont suggérées aux hommes, ou fait naître. Depuis 7 ans à Paris, une femme, des femmes travaillent à l'œuvre d'asile. On n'y instruit pas, on y jette les fondements de la religion.

18 août 1833 : *la femme hussard.*

22 septembre 1833 : *biographies des sages femmes célèbres, par une société de médecins.*

27 octobre 1833 : Le conseiller des femmes. Annonce de sa parution. Nous applaudissons de grand cœur à la venue de ce journal.

5 janvier 1834 : *Du conseiller des femmes*. Reprend l'expression de Jullien sur les meubles de salon ou de ménage. Femmes « réduites à la nullité la plus complète par l'éducation fausse et les préjugés ridicules sous le poids desquels nous nous plaignons encore, nous autres hommes, à les retenir opprimées. » L'article cite E. Niboyet qui invite les Lyonnaises à doter la ville d'écoles gratuites : « quelle est la mère qui ne donnera pas 4 sous par an pour voir élever son enfant ? ».

Cite également l'autre projet de Niboyet, sur la création d'un Athénée des femmes. Cite Niboyet sur le sujet, sans reprendre rien qui soit explicitement tourné vers la dénonciation d'une oppression des femmes. Commentaire du journaliste de l'Echo : « ... voilà pour les dames lyonnaises une belle occasion et de donner carrière à de grands et généreux sentiments, et de sortir de la prison étroite et mesquine dans laquelle ont tenu leur sexe enfermé des hommes qui nous ont décrété des codes de sociabilité dont, fort heureusement, il ne nous reste plus que quelques vieux lambeaux. »

2 février 1834 : sans titre. Signé Louise Maignaud. Rétorque à l'article du *Réparateur* qui déplore que le *Conseiller des femmes* aborde si peu la religion. Voici comment le journaliste de *l'Echo* présente l'article de Louise Maignaud, et le *Conseiller des femmes* « A nous, travailleurs, il appartenait de bien comprendre toute l'importance de la tâche que ces dames ont entreprise, et à nous il appartient surtout de dire combien nous trouvons noble et belle la pensée qui les a ainsi poussées à travailler à l'émancipation de leur sexe, elles qui, placées dans la société à un rang qui les tient loin de la misère et des embûches semées sous chacun des pas de la fille du peuple, pouvaient aussi détourner et couler gaiement la vie... ».

L'auteur considère qu'en tant que femmes bourgeoises, elles n'avaient à se plaindre de rien ; il n'y défend pas une vision féministe mais une vision classiste : seule la fille du peuple est en danger ; non parce qu'elle est opprimée par son mari, mais parce qu'elle subit les affronts du patron ; c'est un point de vue que ne partagent pas les féministes.

23 février 1834 : au rédacteur. Signé « une de vos abonnées ». « C'est une grand et belle cause que celle qui se débat en ce moment solennel... C'est la cause de l'humanité ; c'est le DROIT AU TRAVAIL, droit sacré du peuple, qu'il est temps à la fin de reconnaître et de sanctifier ! (...) C'est une femme qui vient vous payer le tribut de sa sympathie, mêler sa faible voix aux accents de la voix populaire, qui dit : Union et liberté ! La cause de la femme n'est elle pas tout entière dans le progrès de l'humanité ? (...) Quel a été notre sort jusqu'à ce jour, quel est notre partage, que sommes

nous, la moitié du genre humain ? Hélas ! le voici : dans l'état sauvage, des victimes ; dans la barbarie, des esclaves ; et, dans notre civilisation tant vantée, de grands enfants que tour à tour l'on caresse et l'on opprime ... (...) Hommes.... (...) vous croyez vous justes envers nous ? Ah ! Vainement voudriez-vous l'être ; dans l'ordre subversif qui gouverne le monde, la femme doit souffrir. – Pour nous rendre nos droits, il faut d'abord conquérir les vôtres, sortir des voies étroites de nos sociétés morcelées, abandonner un misérable édifice qui s'écroule et fonder par l'association l'œuvre d'harmonie sociale qui peut seule assurer à tous bonheur et dignité. (...) Courage donc aux hommes de cœur : la loi providentielle de l'humanité sera leur récompense ! »

23 mars 1834 : Extrait du *Conseiller des Femmes*. Il s'agit de l'article de Mlle Dubuisson « Des femmes de la classe ouvrière ».

27 avril 1834 : *De la fille du peuple*. Il s'agit de l'article tiré du *Conseiller des femmes*, et signé de Louise Maignaud.